

# DÉCONFINEMENT

## Plan du gouvernement

### J-3



Ce 7 mai 2020, le gouvernement a apporté des précisions sur le plan de déconfinement qui se tiendra à partir du 11 mai. La CFTD vous en communique les grandes lignes via le tableau ci-dessous. Vous trouverez également la carte du déconfinement des départements colorés en vert ou en rouge selon 3 critères. Enfin vous trouverez des déclarations des différents Ministres. **Prenez soin de vous !**

## CORONAVIRUS

### DÉCONFINEMENT: LE PLAN DU GOUVERNEMENT

Déconfinement progressif confirmé pour tous les départements **à partir du 11 mai.**

	À partir du 11 mai 2020	Les conditions / Les conséquences	Le 11 mai dans les départements en	
			vert	rouge
Crèches	Réouverture autorisée.	10 enfants maximum par groupe. Enfants des personnels soignants prioritaires.	✓	✓
Écoles maternelles et primaires, collèges (6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> )	Réouverture partielle et progressive et sur la base du volontariat des parents.	15 élèves par classe maximum. ■ 11 mai : réouverture des écoles. ■ 18 mai : réouverture des classes de 6 <sup>e</sup> et 5 <sup>e</sup> . (masques obligatoires dans les collèges).	✓	✓
Collèges (4 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> ), lycées	Réouverture non autorisée	Dans les départements en vert le 2 juin, réouverture possible.	✗	✗
Enseignement supérieur	Réouverture non autorisée	Les universités ne rouvriront qu'après l'été.	✗	✗
Entreprises	Réouverture autorisée.	Avec mesures de distanciations sociales. Télétravail doit être maintenu au maximum. Organisation des arrivées et des départs. Doivent délivrer des autorisations aux salariés*.	✓	✓
Bars, cafés et restaurants	Réouverture non autorisée.	Dans les départements en vert, réouverture à partir du 2 juin.	✗	✗
Commerces, marchés	Réouverture autorisée (sauf grands centres commerciaux** > 40 000 m <sup>2</sup> ).	Mesures de distanciations sociales. Les marchés pourront rouvrir sauf si opposition du maire.	✓	✓
Chômage partiel	Mesures actuelles maintenues jusqu'au 1 <sup>er</sup> juin.	À partir du 1 <sup>er</sup> juin, réservé aux parents dont les enfants ne sont pas accueillis à l'école.	✓	✓
Transports en commun	Réouverture avec 1 siège sur 2 condamné. (à la RATP: 75% du trafic assuré***)	Port du masque obligatoire dès 11 ans dans les bus, bus scolaires, métros, taxis et VTC et respect des règles de distanciation sociale.	✓	✓
Déplacements	Autorisés jusqu'à 100 km à vol d'oiseau à partir du domicile.	Au-delà, pour motif professionnel ou familial impérieux > attestation nécessaire.	✓	✓
Sport	Pratique individuelle	Mesures de distanciations sociales doivent être respectées.	✓	✓
	Interdit dans les lieux collectifs.	Sports professionnels : pas de reprise de la saison 2019 - 2020.	✗	✗
Cinéma, théâtres, salles de spectacles et grands musées	Réouverture non autorisée.	Tous les grands rassemblements > à 5000 personnes interdits jusqu'en septembre.	✗	✗
Médiathèques et petits musées	Réouverture autorisée.	Les associations professionnelles des bibliothèques préconisent une réouverture très progressive.	✓	✓
Cultes	Pas de cérémonie religieuse avant le 2 juin.		✗	✗
Mariages, réunions de famille, obsèques	Limités.	Rassemblements de plus de 10 personnes restent interdits, à l'exception des funérailles : jusqu'à 20 personnes.	✓	✓
Parcs et jardins	Réouverture autorisée...	... dans les départements en vert.	✓	✗
Plages, lacs	Accès interdit	Déroghations préfectorales possibles.	✗	✗
Frontières	Restent fermées	Déroghations pour les travailleurs transfrontaliers.	✗	✗
Tests	700 000 tests virologiques par semaine.	Les personnes testées positives devront se confiner (chez elles ou à l'hôtel), leur entourage sera testé et isolé.	✓	✓
Masques		20 millions de masques grand public disponibles en pharmacie, dans les mairies, les supermarchés ou chez les buralistes.		

\*en Île de France. \*\*soumis à autorisation préfectorale. \*\*\*100% du trafic assuré sur les lignes 1 et 14 du métro. En Île de France, aux heures de pointe, transports réservés aux trajets domicile-travail-domicile (attestation de l'employeur nécessaire). Sources: gouvernement, médias.



# FACE AU CORONAVIRUS VOUS N'ÊTES PAS SEUL-E-S



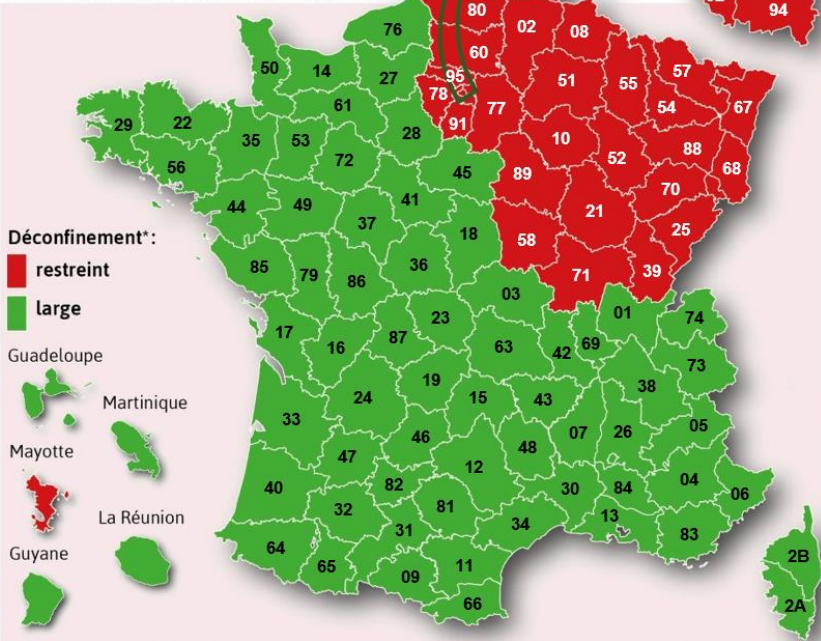
**CORONAVIRUS COVID-19**

Des réponses à vos questions sur la **FAQ** de la Cfdt ou en écrivant à [covid-19@cfdt.fr](mailto:covid-19@cfdt.fr)

## COVID-19 LA SITUATION JEUDI 7 MAI 2020

La carte du déconfinement, synthèse des 3 critères suivants :

- circulation active du virus,
- tension hospitalière sur les capacités en réanimation,
- couverture des besoins en tests estimés.



## Les départements en rouge

Le déconfinement est possible avec certaines restrictions (voir tableau). En Île-de-France, le nombre de cas baisse lentement. Mayotte et l'Île-de-France seront sous le joug d'une vigilance particulière.

## Les départements en vert

Si ces départements se maintiennent en vert, une nouvelle étape de déconfinement avec réouverture des lycées, des bars et des restaurants pourra être envisagée au début du mois de juin, a annoncé le gouvernement !

## Protocole Gouvernemental



Le gouvernement a créé à l'attention des entreprises un protocole de mesures de santé et de sécurité dans le cadre du déconfinement. La Cfdt le met à votre disposition sur son site :

<https://cfdt-groupe.sanef.fr>

### DÉCLARATION DE LA MINISTRE DE L'ÉCOLOGIE

#### Extraits

**Dans les transports :**  
« L'absence de masque pourra faire l'objet d'une amende de 135€ »

« Nous voulons limiter au maximum le trafic automobile et les risques de bouchons. Le covoiturage et les mobilités alternatives à la voiture sont encouragés. Les déplacements interrégionaux continueront pour leur part d'être très fortement limités pendant cette première période de déconfinement. L'offre sera volontairement restreinte. »

### DÉCLARATION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

#### Extraits

« Concernant les trajets longs, la limite est fixée à 100 kilomètres sauf motif professionnel ou familial impérieux (deuil ou aide à une personne vulnérable). Cette distance sera calculée à vol d'oiseau à partir du lieu de résidence. »

« Une nouvelle attestation sera publiée, elle sera disponible en version papier comme numérique. Il y aura des contrôles dans les gares et les routes. »

### DÉCLARATION DU MINISTRE DE LA SANTÉ

#### Extraits

« Le virus n'a pas disparu, nous ne devons pas relâcher notre vigilance »

« Les gestes barrières et la distanciation physique resteront au cœur de la lutte contre le virus, peut-être plus importants encore »

« Si vous présentez des symptômes évocateurs d'une infection au Covid-19, il faut agir : Contactez immédiatement votre médecin, un médecin de garde ou le 15. Le médecin vous posera des questions et vous prescrira, s'il l'estime nécessaire, un test de dépistage. »

« Vous pourrez aller chercher des masques en pharmacie sans prescription préalable. »

### DÉCLARATION DU PREMIER MINISTRE

#### Extraits

« Le déconfinement progressif ne doit pas être le signe d'un relâchement de notre vigilance. »

« A la fin du mois de mai, nous saurons où nous en sommes. »

« Si le nombre de contaminations reste bas, nous pourrions passer à une autre phase, élargissant nos libertés pour l'été qui vient. Si ce n'est pas le cas, nous nous adapterons : il ne serait pas raisonnable de ne pas l'évoquer »

« Je vous confirme que la TVA sera bien à 5,5% pour tous les masques industriels et artisanaux qui répondent à ces normes AFNOR. »